

Département de la Savoie
Albertville 1 - Canton n° 3
MAIRIE DE CEVINS
☎ 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 06 Mars 2020 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14
Présents : 10
Votants : 12

Absents :

Frédéric LE FUR

Excusés :

Karim AMELLAL
Justine BAL (pouvoir de vote à Marie-Christine DORIDANT)
Nadine POINTET (pouvoir de vote à Sébastien PIVIER)

Secrétaire de séance :

Bernadette AMIEZ

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 06 Décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Bernadette AMIEZ est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

↳ Finances communales :

• Budget CCAS :

- Vote du Compte Administratif 2019.
- Approbation du Compte de Gestion 2019.
- Affectation du résultat du Compte Administratif 2019 au Budget Principal de la Commune.

• Budget Général :

- Vote du Compte Administratif 2019.
- Approbation du Compte de Gestion 2019.
- Affectation du résultat.
- Vote des taux d'imposition 2020.
- Vote du Budget Général Primitif 2020.

.../...

- **Budget Eau – Convention de Gestion Arlysère :**
 - **Vote du Compte Administratif 2019.**
 - **Approbation du Compte de Gestion 2019.**
 - **Vote du Budget Primitif 2020.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

↪ **Finances communales** :

Budget CCAS :

- Approbation du Compte de Gestion 2019 : Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le Compte de Gestion 2019, dressé par Madame le Trésorier Principal d'Albertville, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif 2018.
- Affectation du résultat : Compte-tenu de la dissolution du Budget CCAS, en date du 07 Décembre 2018, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reporter le solde constaté, d'un montant de - 9 632.16 €, en section de fonctionnement du Budget Général.

Budget Général M14 :

- Vote du Compte Administratif 2019 : Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2019 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 285 748.66 € et un déficit d'investissement de 345 430.92 €, soit un déficit global de 59 682.26 €, justifié par des subventions attendues qui n'ont pas été versées sur l'exercice 2019.
- Approbation du Compte de Gestion 2019 : Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2019, dressé par Madame le Trésorier Principal d'Albertville, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif.
- Affectation du résultat : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'un montant de 285 748.66 € en section d'investissement, auquel il convient de déduire la reprise du déficit de fonctionnement constaté sur le Compte Administratif du Budget CCAS, dissous par délibération du Conseil Municipal en date du 07 Décembre 2018 pour un montant de 9 632.16 €, soit un montant total de 276 116.50 € sur le Budget Général Primitif 2020.
- Vote des taux d'imposition 2020: Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition 2019, soit : 1.49 % pour la Taxe d'Habitation, 0.45 % pour la Taxe Foncière sur le Bâti et 23.43 % pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti.
- Vote du Budget Général Primitif 2020 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'entériner les diverses orientations budgétaires retenues lors de précédentes réunions de travail des Commissions Finances et Travaux et de voter le Budget Primitif 2020 à hauteur de 577 630 Euros pour la section de fonctionnement et de 592 358.50 Euros pour la section d'investissement.

Budget Eau – Convention de Gestion Arlysère :

- Vote du Compte Administratif 2019 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter le Compte Administratif 2019 qui fait apparaître un état néant car aucun mouvement d'écriture n'a été enregistré pour ce budget en 2019.
- Approbation du Compte de Gestion 2019 : Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2019, dressé par Madame le Trésorier Principal d'Albertville, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif.

.../...

- Vote du Budget Primitif Eau – Convention de Gestion Arlysère 2020 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, Il est proposé d'inscrire la somme de 7 970 € en dépenses (C/611 – prestations de service) et en recettes (C/70688 - Autres prestations de service) de la section de fonctionnement et de voter le Budget Primitif 2020.

↳ Intercommunalité :

- Communauté d'Agglomération Arlysère – Convention pour l'implantation de poteaux d'arrêts de bus (totems) : Monsieur le Maire expose que dans le cadre de sa compétence pour l'organisation de la mobilité, la Communauté d'Agglomération Arlysère propose à ses Communes membres, la mise en place de poteaux (totems) matérialisant les arrêts de bus des lignes urbaines ou non urbaines. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'implantation de ces poteaux qui permettent d'informer les usagers du réseau.
- Maison de santé de Basse Tarentaise : Monsieur le maire rappelle que par délibération du 28 Octobre 2016, le Conseil Municipal avait décidé de modifier les statuts du SIBTAS, porteur du projet de la maison de santé pluridisciplinaire, dont la compétence a été reprise par la Communauté d'Agglomération Arlysère depuis le 1^{er} Janvier 2019. Cette délibération, prévoyait également les modalités de participation financière de chaque Commune.
Le bilan prévisionnel de l'opération étant établi, le Conseil Communautaire a délibéré le 12 Décembre 2019 sur le principe de versement, **en cas de besoin**, d'un fonds de concours d'un montant maximum de 300 000 € HT des Communes de Basse Tarentaise, réparti de façon similaire aux contributions du SIBTAS, soit la population INSEE. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le principe du versement de ce fonds de concours, **si nécessaire**.

↳ Ecole :

Monsieur le Maire rappelle que pour la rentrée scolaire 2017/2018, l'école a adopté une organisation scolaire à 4 jours, après validation du Conseil Départemental de l'Education Nationale. Or, cette disposition ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. Par conséquent, en accord avec les enseignants, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander le renouvellement de la dérogation de l'organisation scolaire à 4 jours, à compter de la rentrée scolaire 2020/2021.

↳ Voirie communale :

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 06 Décembre 2019, le Conseil Municipal avait donné un accord de principe pour la vente d'une parcelle au hameau de La Ville. Pour réaliser cette cession, il convient de déclasser une partie de ce terrain du domaine public pour une superficie de 40 m². Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

↳ Travaux secteur des Cours :

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs du secteur des Cours, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du SDES, auprès du Département, au titre du FDEC, et auprès de l'Etat, au titre du DETR et à signer tout document se rapportant à cette opération.

↳ Vignoble :

Dans le cadre du projet de développement du site du vignoble, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région et du Département, et à signer tout document se rapportant à cette opération.

↳ Occupation du domaine public :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de réalisation d'une microcentrale hydroélectrique sur le torrent de Bénétan, la société SHBB a établi une convention qui a pour objet de définir les modalités financières et d'utilisation des terrains communaux. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, permettant la construction et l'exploitation de la microcentrale.

↳ Subventions :

Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers de demande de subvention. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 300 € à la Coopérative scolaire pour la gestion du plan «Bibliothèque à l'école» et une subvention de 500 € au Club du Nant Bayet qui compte plusieurs cevinois parmi ses membres.

↳ Informations et questions diverses :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 06 Décembre 2019 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Le Conseil Municipal constitue les permanences du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 Mars prochains.
- Monsieur le Maire rappelle le rassemblement annuel, organisé le 19 Mars prochain pour la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.
- Monsieur le Maire souhaite clôturer la séance en exprimant sa satisfaction sur le bilan du mandat écoulé. Il remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour ces 6 années de travail en commun, en saluant l'engagement et la participation de chacun à la vie de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

CEVINS le 12 Mars 2020.

 **Le Maire,**
Philippe BRANCHE